

9 novembre 2015

Peter Glicklich admis au American College of Tax Counsel

L'associé de Davies Peter Glicklich a été admis en tant que *fellow* au sein de l'American College of Tax Counsel, distinction rare et prestigieuse accordée aux avocats-fiscalistes aux États-Unis.

L'adhésion au College est réservée aux avocats qui sont au sommet de leur profession. Les *fellow* sont reconnus pour le caractère exceptionnel de leurs accomplissements, leur excellence professionnelle et les efforts consacrés à l'avancement de la pratique du droit fiscal. Le College est une association professionnelle d'avocats-fiscalistes dont le nombre maximal de membres est limité à 700 à l'échelle nationale. La candidature d'un *fellow* doit être soumise par ses pairs, et les nouveaux membres ne sont admis qu'à l'issue d'un processus de sélection rigoureux.

En tant que membre, Peter soutiendra la mission du College qui consiste à améliorer le régime fiscal, notamment en présentant des recommandations au Congrès et au Internal Revenue Service au sujet des lois fiscales du pays, de leur interprétation et de leur application, ainsi qu'en soumettant des mémoires d'*amicus curiae* dans certaines causes de droit fiscal.